

OBJET : Mond'Arverne communauté : signature du renouvellement de la convention Territoriale Globale signée avec la CAF

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents : MM. Sébastien SIRIEIX, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Sébastien GARREAU.

Monsieur le Maire rappelle :

La Commune gestionnaire d'un accueil de loisirs sans hébergement a le soutien financier de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée entre Mond'Arverne Communauté et la CAF du Puy-de-Dôme. Celle-ci prend fin le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 9 votants :

- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout avenant ou tout document la concernant entre la commune de LA ROCHE-NOIRE, les communes partenaires, Mond'Arverne Communauté et la Caf du Puy-de-Dôme, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 3 octobre 2023.

Au registre sont les signatures.

En Mairie de La Roche-Noire, 3 octobre 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.